

Immaculée ne sont pas de moins valeureux Missionnaires sous les feux de Ceylan que sur les glaces des pays arctiques, et ainsi vous aurez élevé un monument à ces grands pionniers de l'Évangile qui dans le passé n'ont été que trop oubliés.

Je bénis ce travail et je souhaite qu'il trouve une large diffusion et qu'il étende aussi loin que possible les fruits précieux qu'il produira...

G. M. Cardinal VAN ROSSUM.



LES OEUVRES DANS LA CITE

Un des cours les plus remarquables de la Semaine sociale de Chi-de Mont-Joli, sur les Oeuvres dans la Cité. On en réclama de dicoutimi fut celui que professa le R. P. Bonhomme, O. M. I., curé vers côtés la publication en brochure afin de lui assurer une diffusion spéciale. L'Ecole Sociale Populaire s'est rendue à ce désir. Elle publie aujourd'hui ces pages à la fois substantielles et pratiques où sont indiquées les principales oeuvres qui s'imposent à l'heure actuelle dans nos grandes villes.

Elle ne se vend que 15 sous l'exemplaire, \$10.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



TRANSMISSION DU CHANT LITURGIQUE PAR RADIO

(De l'«Ami du Clergé» du 5 septembre.)

Est-il permis de transmettre par radio les chants liturgiques de la messe ou des autres fonctions religieuses, soit en entier, soit en partie, en exceptant toutefois le chant du prêtre et des ministres?

À cette question qui lui fut adressée de l'archidiocèse de Prague, le Saint-Office a donné, à la date du 17-22 mars 1928, la réponse suivante:

«Il faut s'en tenir à la décision du 26 janvier 1927, ainsi conçue: «Non expedire». Si d'autres églises catholiques de l'univers se sont permis de diffuser par radio les chants liturgiques de la messe, le Saint-Office tient à déclarer expressément que c'est là un abus, qui s'est pratiqué sans son consentement.»

Cette réponse n'a point paru dans les «Acta», pas plus que celle de 1927; elle révèle cependant la pensée du Saint-Office. Il ne convient nullement de transmettre de l'intérieur de nos églises des parties des fonctions sacrées, pour éviter qu'on en vienne à oublier que le culte catholique consiste avant tout et essentiellement dans une participation active à ses augustes cérémonies, et non simplement dans une exécution vocale de discours ou de chants.